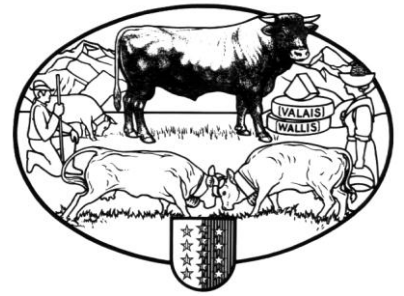


Fédération d'élevage de la race d'Hérens Eringerviehzuchtverband



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU SAMEDI 7 MARS 2009 A 09H30

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du samedi 8 mars 2008
4. Comptes 2008
5. Rapport des vérificateurs de comptes
6. Rapport d'activité 2008
7. Changement du système des combats
8. Requête des syndicats du district de Sierre
9. Elections statutaires
10. Présentation de la Filière Viande Hérens
11. Allocution du Dr. Jérôme Barras, Vétérinaire cantonal
12. Allocution de M. Jean-Michel Cina. Chef du Département de l'économie et du territoire
13. Distinctions
14. Divers

* * * * *

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

- ✓ Le Président, M. Martial Aymon ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les délégués et à tous les invités, particulièrement MM. Jean-Michel Cina, Chef du Département de l'économie et du territoire, le Colonel Pascal Brunner, Cdt de la Place d'Arme de Sion, Guy Bianco, Directeur de l'Ecole d'Agriculture, Dominique Savary, Président de la Fédération Holtein, Francis Dayer, Président des Amis des Reines, Gérard Dayer, Chef du Service de l'Agriculture, Jérôme Barras, Vétérinaire cantonal, Alain Alter, Christoph Rötzer, Elie Fellay, Jérôme Carruzzo, de l'Office de l'économie animale, les membres des Amis des Reines et de la Commission des combats. Il fait part des excusés.
- ✓ L'ordre du jour est modifié, le point 12 devenant le point 2, M. Jean-Michel Cina ne pouvant rester pendant toute la durée de notre Assemblée.

- ✓ Il remercie M. Dominik Pfammatter qui a accepté d'officier en tant que traducteur.
- ✓ 93 délégués sont présents sur 116. La majorité est donc à 47.
- ✓ Il souhaite à tous une séance fructueuse dans un esprit serein et emprunt de convivialité et de respect.

2. ALLOCUTION DE M. JEAN-MICHEL CINA, CHEF DU DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU TERRITOIRE

- ✓ M. Jean-Michel Cina apporte les salutations du Conseil d'Etat et de son Département à l'Assemblée.
- ✓ Il remercie notamment le milieu agricole pour le soutien lors des dernières élections et cela le motive à promouvoir l'agriculture valaisanne et la race d'Hérens. Il souligne l'importance de la race d'Hérens qui, selon lui, est un élément central du Valais comme le Cervin et le vin valaisan. La race est un facteur essentiel de l'attractivité de notre Canton et il promet de perpétuer cela et de tout faire afin de maintenir les petites exploitations.
- ✓ Il réaffirme avoir toujours défendu, envers la Berne fédérale, les paiements directs pour les petites exploitations, et vouloir compenser, au niveau cantonal, la suppression des aides fédérales pour les petites exploitations. Mais il souligne que ces actions d'importance doivent se faire sur le long terme.
- ✓ Il réitère son soutien aux combats de reines et salue le travail fait par la Fédération et les Amis des Reines, notamment concernant le combat cantonal.
- ✓ Pour les travaux futurs, notamment une nouvelle arène, il dit nous soutenir également.
- ✓ Il souligne le travail accompli pour les produits de la race, notamment l'AOC Raclette Valais, la mise en place de la Filière Viande Hérens et relève les efforts consentis par le Service de l'agriculture pour la mise en place de la nouvelle plate-forme informatique du Herd-Book.
- ✓ Il nous dit estimer que le Valais est une terre de plus-value et de gastronomie que rien ne doit ternir.
- ✓ Il remercie l'Assemblée encore une fois et souhaite une bonne saison de combats et un excellent avenir à notre race.

3. NOMINATION DES SCRUTATEURS

- ✓ Les scrutateurs désignés sont MM. Sermier Bernard, Dorsaz Philippe et De Salvador Thierry.

4. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU SAMEDI 8 MARS 2008

- ✓ Ce procès-verbal ayant été envoyé avec les convocations aux Présidents et secrétaires de syndicat, il n'est pas lu à l'Assemblée.
- ✓ Il est accepté, à l'unanimité, tel que rédigé.

5. COMPTES 2008

- ✓ Le Président commente les comptes 2008 en donnant les précisions utiles.
- ✓ Le Président explique, en particulier, les incidences de la crise financière sur nos comptes et la provision pour moins-value sur les titres. S'agissant des placements sur obligations, il faut savoir être patient car une rentabilité sur titres se vérifie au moins sur 10 ans.

6. RAPPORT DES VERIFICATEURS

- ✓ M. Thierry De Salvador donne connaissance du rapport de révision établi avec M. Gérard Coudray à la suite de la vérification des comptes.
- ✓ Les vérificateurs ainsi que l'Assemblée approuvent, à l'unanimité, les comptes tels que présentés et donnent décharge aux organes responsables.

7. RAPPORT D'ACTIVITE 2008

- ✓ Le Président donne lecture de son rapport d'activité 2008 (annexé au présent PV).
- ✓ Dans ce rapport sont relatés, notamment, les relations avec la Fédération Holstein, le site internet, les négociations avec l'Armée concernant les terrains des Casernes et de Pra-Bardy, le contrat TSR et grands sponsors, les activités quotidiennes de notre Fédération : changement du rôle des secrétaires de SE, la mise sur pied de la Filière Viande Hérens, les problèmes liés à la BVD, les combats hors-canton, les directives 2009, le projet de DVD.
- ✓ Il n'y a aucune question concernant ce rapport.

8. CHANGEMENT DU SYSTEME DES COMBATS

- ✓ Le Président informe que le Comité, à l'écoute de la base, a pris acte qu'une partie de nos éleveurs discutaient d'un changement de système dans nos combats de reines et imaginaient, en particulier, d'appliquer les règles du Val d'Aoste.
- ✓ Le Comité a donc réfléchi et a posé les sujets de réflexion suivants : le mode de combats qui se déroule actuellement dans notre canton est séculaire. Il

appartient à notre culture valaisanne, tout est organisé en fonction du mélange du troupeau.

- ✓ Il souligne qu'un essai d'élimination directe a été effectué lors du combat organisé par le SE de Nendaz et qu'aucune suite n'a été donnée à cette démarche, étant donné que les éleveurs, dans une très large majorité, nous ont fait savoir qu'elle ne devait pas être poursuivie.
- ✓ Il relève encore les inconvénients et les avantages et informe que le Comité est clairement pour le maintien du système actuel de combat mais reste ouvert à toute proposition tendant à l'améliorer.
- ✓ M. François Moret prend la parole et interpelle M. Stéphane Pillet concernant le match de démonstration organisé par M. Michel Darioly et souligne que le système retenu est celui du Val d'Aoste. Le Président lui répond que ce combat n'est pas organisé par la Fédération et que M. Darioly a demandé si le personnel pouvait donner un coup de main pour l'organisation.
- ✓ M. François Moret interpelle également au sujet du match d'automne dans le Haut-Valais concernant les 6 bêtes ex-acquo et le Président lui répond qu'effectivement problème il y a eu et que le Comité en a discuté pour que cela ne se reproduise plus.
- ✓ Ce point est clos, la parole n'étant plus demandée.

9. REQUETE DES SYNDICATS DU DISTRICT DE SIERRE

- ✓ Le Président explique que, par courrier du 16 février 2009, le groupement des syndicats du district de Sierre a requis un point à l'ordre du jour.
- ✓ Il passe la parole à M. Michel Vocat, représentant du District de Sierre auprès du Comité. Les syndicats du district de Sierre ont refusé la démission de M. Philippe Genoud, expert, suite aux problèmes survenus lors des pointages chez M. Rémy Bruttin à Grimisuat. Il passe la parole à M. Eloi Abbé qui explique la situation.
- ✓ M. Abbé nous explique le déroulement, dans de bonnes conditions, des pointages. Il nomme aussi les personnes présentes lors du contrôle en question, à savoir MM. Genoud et Moulin, experts, MM. Bertrand Roux et Rodolphe Roux, du syndicat de Grimisuat. Il affirme que M. Moulin regrette d'avoir dû terminer seul le travail et d'avoir signé seul les contrôles.
- ✓ Il passe à son tour la parole à M. Genoud qui nous explique le déroulement du contrôle effectué chez M. Bruttin. En arrivant, aucun CAP n'est présenté, MM. Genoud et Moulin acceptent néanmoins de faire leur travail. A un moment donné, M. Genoud s'approche d'une bête pour contrôler le bouton en voulant la toucher. Sur ce, M. Bruttin s'est énervé, a insulté et traité M. Genoud de tous les noms et lui ordonnant de quitter son étable. Celui-ci s'est exécuté.
- ✓ M. Genoud exprime sa déception estimant avoir toujours été correct lors des pointages qu'il a effectués, ne faisant aucune différence entre les éleveurs. Il est déçu car il ne s'est pas senti soutenu par le Comité de la Fédération. Il est déçu

du manque de sanctions vis-à-vis de M. Bruttin et, à son tour, exprime ce qu'il pense du Comité qu'il trouve hypocrite et peu courageux lorsqu'il faut prendre des sanctions. Il traite les membres du Comité de lâches.

- ✓ Il remercie l'Assemblée de l'avoir écouté.
- ✓ Le Président reprend la parole et explique que, sont membres de la Fédération, les syndicats d'élevage et non pas des éleveurs. Sur le plan formel, ni dans les statuts, ni dans le règlement du Herd-Book, la Fédération n'a pas le pouvoir de sanctionner un éleveur. Dans le cas d'espèce, seul le syndicat d'élevage où est affilié M. Bruttin pourrait le sanctionner.
- ✓ Le Président souligne que seule la révision des statuts et du Règlement du Herd-Book nous permettra, peut-être, à l'avenir de pouvoir sanctionner des personnes directement mais que, pour l'instant, nous n'avons aucun pouvoir légal.
- ✓ M. Eloi Abbé reprend la parole pour le 2^{ème} sujet : Il s'agit d'un problème de taureaux "illégitimes". En 2007, un problème a été traité par l'ancien comité de la Fédération : il s'agissait de 3 taureaux, propriété de M. Bruttin membre du Comité de l'époque. La provenance de ces taureaux était incertaine. A cette époque, M. Bruttin avait affirmé que le cas avait été réglé mais sans donner d'explications. Selon M. Abbé, ces taureaux venaient d'Italie et n'auraient pas été mis en quarantaine. Son souci est de savoir si des inséminations ont été faites avec ces bêtes et si oui qu'en est-il de leur descendance ?
- ✓ C'est M. Elie Fellay qui prend la parole et répond à M. Abbé : depuis 1976, la pratique est toujours la même, à savoir que pour toute bête non-conforme, il est retiré l'ascendance après enquête. Il y a, chaque année, quelques cas qui sont réglés par l'Office de l'économie animale. M. Fellay souligne que c'est la 1^{ère} fois qu'un problème comme celui-ci est en discussion en Assemblée Générale.
- ✓ Le Président relève que ce type de décisions se prend tout au long de l'année mais qu'elles restent confidentielles et non soumises à l'Assemblée Générale.

10. ELECTIONS STATUTAIRES

- ✓ Conformément aux statuts de notre Fédération, les organes de celle-ci doivent être reconduits. Ainsi, le Président informe l'Assemblée que tous les membres actuels du Comité se mettent à disposition pour un nouveau mandat. Cependant, il demande s'il y a d'autre proposition émanant de la salle. Tel n'est pas le cas. Dès lors, l'équipe en place est reconduite par acclamations. Il en va de même des vérificateurs de comptes.

11. PRESENTATION DE LA FILIERE VIANDE HERENS

- ✓ La Filière Viande Hérens qui vient d'être créée est présentée par M. Alain Alter, et par M. Christoph Rotzer.
- ✓ Dans cette présentation, il est relevé le soutien du Canton tant pour le côté financier que structurel.

- ✓ Le but de cette filière est de valoriser la viande Hérens, de démontrer aux consommateurs sa traçabilité et d'intéresser les éleveurs par un prix d'achat attractif des bêtes Hérens.
- ✓ Il est expliqué ensuite les exigences pour faire partie de cette filière tant pour les éleveurs, les bouchers que les restaurateurs.
- ✓ Toutes les informations peuvent être obtenues auprès de M. Christoph Rotzer ou de M. Jean-Jacques Zufferey. Les documents sont à disposition en fin d'assemblée.

12. ALLOCUTION DU DR. JEROME BARRAS, VETERINAIRE CANTONAL

- ✓ Le Président passe la parole au Dr. Jérôme Barras qui nous parle notamment de la langue bleue et de la BVD.
- ✓ **Langue bleue** : cette maladie revient en fin d'été et est transmise par un moustique. Lorsqu'un éleveur refuse la vaccination contre la langue bleue, celui-ci ne pourra pas alper, ni vendre son bétail. Il rappelle que les frais de vaccination sont pris en charge par l'Etat du Valais.
- ✓ **BVD** : en Valais, 99.39 % du cheptel a été contrôlé. La campagne d'éradication est terminée et seul 0,6 % du cheptel a été contrôlé positif, soit 1 bête sur 150. Concernant les directives d'estivage, elles restent les mêmes : seules les bêtes négatives à la BVD peuvent être alpées. Les naissances et avortements doivent être obligatoirement contrôlés.
Pour les bêtes IP, il y aurait une possibilité d'alper : il faudrait trouver 2 ou 3 alpages privés où toutes ces bêtes pourraient être alpées ensemble. Cela serait un bien aussi bien pour les bêtes que pour les éleveurs en possédant. Le Dr. Jérôme Barras lance donc un appel à ceux que cela intéresserait.
- ✓ **Sortie du bétail** : dès 2010, il sera exigé 90 sorties par année également pour les taureaux. Les éleveurs devront donc prévoir un endroit sécurisé pour que les taureaux puissent sortir, toute sortie au licol ou pour les sailles ne comptant pas comme sortie. En cas de non-respect de ces nouvelles exigences, ce sont les paiements directs qui pourraient être diminués.

13. DISTINCTIONS

- ✓ Le Président passe la parole à M. Stéphane Pillet qui félicite et remet deux distinctions à MM. Thierry De Salvador et Sylvain Duay, tous deux pour leurs 20 ans de secrétaire de syndicat.
- ✓ M. De Salvador prend la parole et remercie tout le monde pour ces 20 ans d'activité et tous les bons moments partagés aussi bien avec les éleveurs qu'avec la Fédération.

14. DIVERS

- ✓ La parole est prise par plusieurs intervenants :

- ✓ **Jérôme Carruzzo** : il communique aux secrétaires de SE que toutes les cartes de saillie ne sont pas encore rentrées, notamment pour une vingtaine de jeunes taureaux. Il attend donc ces cartes et les informations pour savoir s'ils saillissent ou si des tests ADN doivent être faits.
- ✓ Un membre demande si, dès l'an prochain, les exigences concernant les vêlages seront supprimées dans le cadre de l'éradication de la BVD. Réponse lui a été fournie par le vétérinaire cantonal, en ce sens que la séparation des bêtes en vêlage de celles nouvellement portantes n'était exigée que pour l'hiver 2008/2009.
- ✓ Un membre souligne le fait que les Amis des Reines du Ht-Valais ont leur Assemblée Générale le même jour que celui de notre Fédération. Le Président précise que notre Assemblée a toujours lieu le 1^{er} samedi de mars et il va demander aux Amis des Reines du Ht-Valais de déplacer la leur.
- ✓ Un membre relève qu'il serait bien, à l'avenir, qu'un membre de la Filière Viande Hérens et un membre de la Filière Lait fassent partie du Comité de la Fédération. Le Président en prend acte pour le futur.
- ✓ Un membre demande comment cela est possible, qu'après des sanctions prises pour des bêtes ayant eu un comportement agressif vis-à-vis de l'homme, on accepte de les reprendre dans les matches. Le Président rappelle que dans les directives, on ne donne pas la possibilité d'exclusion à vie. Sur ce même sujet, il est relevé que lors de l'engagement du bétail, les commissaires ont le pouvoir de refuser des bêtes.
- ✓ Un membre nous fait part d'un problème dans le cas de cette jeune génisse qui a eu son 1^{er} veau à 2 ans et qui a un second veau un an après, celle-ci n'a pas été acceptée l'année dernière et cette année dans nos combats. Il estime que la décision du Comité n'était pas fondée et le regrette.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 11h55.

* * * * *

Après la séance, il est servi à l'Assemblée une petite agape et les discussions ont continué dans un esprit constructif et amical.

La Secrétaire
Fabienne Constantin